

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Daniel PEYSSONNERIE et Mme Louisa BELAGGOUNE

Pouvoirs : M. Daniel PEYSSONNERIE à M. Christian BERTHOLLIER et Mme Louisa BELAGGOUNE à Mme Monique SANVIDO

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Céline YACONO a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire indique que la délibération portant sur le point 9 de l'ordre du jour - Exercice du droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage de garage est retirée.

En entrée de séance, les membres du Conseil municipal ont écouté avec attention l'intervention du Capitaine Julien Montet, chef du centre de secours de la commune qui est venu communiquer le bilan de l'activité du centre de secours pour l'année 2021 avec un zoom sur notre commune. Il a conclu en indiquant que toute personne souhaitant devenir bénévole est la bienvenue.

01012022 - AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE - LOT N° 04 – ECLAIRAGE, RESEAUX SECS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 07012021 en date du 26 juillet 2021 approuvant le marché d'un montant de 125 952.00 € HT (151 142.40 € TTC) passé avec l'entreprise SOBECA de Tullins (38210) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 04 - Eclairage, réseaux secs.

Considérant que l'entreprise SOBECA souhaite appliquer une nouvelle répartition au sein de son groupement :

Entreprise SOBECA/ 100 %
Co-traitant JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES/ 0%.

Le montant du marché est inchangé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour prise en compte de la nouvelle répartition.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

01022022 - RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°4 – ISOLATION, DOUBLAGES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06012021 en date du 28 Juin 2021 approuvant le marché d'un montant de 7 304.00 € HT (8 764.80 € TTC) passé avec l'entreprise PPRI La Belmontoise de

Cessieu (38110) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 04 (Isolation, doublages).

Considérant que suite à l'amiante repérée dans la peinture qui recouvrait les soubassements en bois de la salle René Cassin, ils ont dû être entièrement retirés. C'est pourquoi des travaux supplémentaires sont nécessaires,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **3 495.00 € HT (4 194.00 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **10 799.00 € HT (12 958.80 € TTC)**, soit une augmentation de **47.85 %** du marché initial.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

01032022- RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR - LOT N° 06 PLOMBERIE - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06012021 en date du 28 Juin 2021 approuvant le marché d'un montant de 866.00 € HT (1 039.20 € TTC) passé avec l'entreprise Rey Frères de Saint-Genix-Les-Villages (73240) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 06 (Plomberie).

Considérant des travaux supplémentaires sont nécessaires,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **1 222.00 € HT (1 466.40 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **2 088.00 € HT (2 505.60 € TTC)**, soit une augmentation de **58.52 %** du marché initial.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

01042022 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AVENUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, cinq conteneurs semi enterrés ayant vocation à collecter les déchets ménagers ont été installés Avenue Jean moulin sur un terrain appartenant actuellement à la Société d'habitations des Alpes dont le siège est à Voiron.

Pour une simplification des opérations de nettoyage et d'entretien, Monsieur le maire propose d'acquérir la parcelle abritant ces conteneurs, soit une superficie de 127 m², pour 1 € symbolique. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Débats : -

Votes **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

01052022 - DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire,

RAPPELLE que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs ainsi que la maintenance.

La Commune a à sa charge la réalisation de la plateforme accueillant l'abri-voyageurs.

PROPOSE de demander l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation :

- d'un abri-voyageurs, modèle dit CIRRUS M3, à l'arrêt « La Quiétude »,
- d'un abri-voyageurs, modèle bois dit RONDINO, au deuxième arrêt du « Cimetière »,
- d'un abri-voyageurs modèle dit INTEMPOREL NATURA, à l'arrêt « Le Château »,
- d'un abri-voyageurs modèle dit CIRRUS M1, à l'arrêt « La Pépinière »,

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

01062022 - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Afin d'assurer la continuité des projets communaux et pouvoir engager les dépenses urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour engager, liquider, et mandater dans la limite des crédits suivants :

- Montant des dépenses d'investissement (chapitre 20+21+23) inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Chapitre	BP 2021	25%
20 - Immobilisations incorporelles	4 266.10 €	1 066.52 €
21 - Immobilisations corporelles	227 604.74 €	56 901.18 €
23 – Immobilisations en cours	388 735.32 €	97 183.83 €
Total	620 606.16 €	155 151 .53 €

Répartis comme suit :

Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses
1821	2051	Mairie Locaux – Acquisition d'une licence 4	10 000.00 €
2720	2313	Maison des associations - Architecte	89 400.00 €
2469	21568	Voirie – Changement d'une borne incendie	3 168.66 €
2469	2138	Voirie – Dalles pour les abris voyageurs	8 157.60 €
1821	2188	Mairie Locaux – Acquisition de 6 défibrillateurs	9 111.60 €
2469	2135	Containers enterrés – Acquisition terrain abritant les conteneurs semi-enterrés	1 500.00 €
2718	2313	Mise en accessibilité PMR Salle Capitulaire et salle du Conseil municipal - Avenants	5 660.40 €

2722	2315	Modernisation des installations d'éclairage public – avenant au bon de commande n°1	2 347.38 €
		TOTAL	129 345.64€

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

01072022 - CONVENTION DE REVERSEMENT AUX COMMUNES PONTOISES DE LA SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS OBTENUE PAR L'ASSOCIATION PONT TENNIS

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que l'association Pont Tennis a obtenue pour la construction du club house une subvention de la Fédération Française de Tennis (FFT) d'un montant de 7 000.00 €.

Monsieur le maire indique que l'association Pont Tennis, n'ayant pas supporté le coût de construction, souhaite reverser la totalité de la somme aux communes Pontoises.

Ainsi, il convient de signer une convention tripartite entre les deux communes et l'association Pont Tennis afin d'acter les modalités de reversement selon la répartition suivante :

Commune de Pont de Beauvoisin Isère	60 %	4 200.00 €
Commune de Le Pont de Beauvoisin Savoie	40 %	2 800.00 €

Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer ladite convention.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

A NOTER, la délibération annoncée pour Exercice du droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage de garage est retirée.

- Monsieur Medimegh demande pourquoi cette délibération est retirée.
Monsieur le maire explique que le dossier n'a pas assez avancé pour pouvoir la présenter et qu'il y a encore beaucoup de questions en suspens notamment avec « Petites villes de demain ».

01082022 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET AU 01/02/2022 ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent remplit les conditions pour être inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe pour l'année 2022.

Pour pouvoir nommer cet agent dans son grade d'avancement, il convient au préalable de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Monsieur le maire propose :

- De créer, à compter du 1^{er} février 2022, un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- De supprimer, après nomination de l'agent dans son nouveau grade, l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois,

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

01092022 - MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES USAGERS DES TRANSPORTS OEUVRANT POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES GARES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Fédération nationale des usagers des transports à Madame Sandrine CHAIX, vice-présidente de l'action sociale et handicap à la Région Auvergne Rhône-Alpes et propose de :

- **S'ASSOCIER** à la démarche de la Fédération nationale des usagers des transports,
- **DEMANDER** à ce que toutes les gares, sans distinction, soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **DEMANDER** à ce que les travaux nécessaires à une fréquentation sereine des gares par tous les usagers soient entrepris et finalisés.

Débats : -

Adoption

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire évoque tous les vœux reçus durant le mois de janvier (associations, entreprises...) et les laisse à disposition des élus.

Monsieur Lombard explique que la fusion entre le syndicat du SITCOM du Guiers, le syndicat mixte Nord Dauphiné et le SICTOM de la région de Morestel est bientôt définitivement acté. Le dédale administratif arrive à son terme. Le groupement se nomme SYCLUM. Les bureaux du SICTOM ne se trouvent plus sur Pont de Beauvoisin mais cela ne change rien au niveau du système de collecte.

Madame Yacono informe l'Assemblée sur la période difficile que traverse l'école. Il n'y a pas une semaine où il n'y a pas mention de la COVID 19. L'académie a des difficultés à faire face au remplacement des maîtresses absentes. Elle explique que le protocole est suivi à la lettre mais qu'il est réellement compliqué de suivre les changements.

Monsieur le maire fait lecture d'un courriel transmis par un administré dont l'objet est « la préservation des terres agricoles », ainsi que de la réponse qui lui a été faite.

Monsieur Lecocq lit les questions qu'il a transmis pour cette séance du conseil :

« Questions des commerçants :

1 - Lors d'un nouveau commerce sur la commune, pourquoi n'est-il pas mis en avant sur le panneau lumineux voir aussi sur panneau Pocket et le tambour de ville ? voir diffuser la liste des commerçants du centre ville.

2 - Lors de manifestations dans la ville, le haut parleur au-dessus de la banque de Savoie est trop bruyant ! Mal orienté !

Questions des élus minoritaires :

3 - Patinoire: *Compte-rendu sur le mois*

4 - *Peut-on en cours de mandat intégrer une commission ? Normalement oui avec délibération en conseil municipal, sachant qu'il faut 1 élu minoritaire dans chaque commission, M Lecocq aimerait rejoindre la commission PLU et M Medimegh celle du sitcom (SICLUM)*

5 - *Si un élu ne fait pas partie d'une commission, peut-il être présent lors d'une réunion de cette commission ?*

6 - *Acquisition d'un vélo électrique : La commune participe t-elle à l'achat ? sachant que la mairie de de pont 38 pour l'année 2021 a participé a l'achat de 10 vélos à hauteur de 100€ par vélo.*

7 - *Comment est constitué le zonage des 8.6 hect. du PLU, qui en est le propriétaire et le lotisseur ? Pourquoi il n'y a aucune concertation avec les membres du conseil municipal ?»*

- 1 - Monsieur le maire explique que les canaux de communication de la commune ne sont pas là pour faire de la publicité mais pour diffuser les informations municipales.
 - Monsieur Lecocq rapporte le ressenti des nouveaux commerçants de la place Carouge surtout en ces temps de travaux et rappelle qu'en début de mandat, il y avait des articles de fait sur les commerçants 38/73 mais que cela ne se fait plus. Il en est de même pour la parution des nouveaux commerçants sur le Tambour de ville qui se faisait sur le mandat d'avant. Les commerçants se sentent délaissés parce qu'ils ne votent pas sur la commune.
 - Monsieur le maire répond qu'il est disponible pour recevoir tout commerçant qui en ferait la demande et que c'est un choix de la commission communication de ne pas faire de publicité sur le Tambour de ville. Pour la partie des articles sur les commerçants 38/73, Monsieur Peyssonnerie n'est malheureusement pas présent pour répondre sur ce sujet.
- 2 - Le haut-parleur est propriété de l'UCAP et installé sur un bâtiment privé. Il est convenu qu'un mail soit transmis au Président de cette association pour lui demander d'intervenir.
- 3 – Pour le moment le compte-rendu de la patinoire n'est pas encore connu. Mais il peut être indiqué que 2 200 entrées ont été comptabilisées.
- 4 – Dans la mesure où la minorité n'est pas représentée dans la commission PLU, UNE délibération sera prise pour intégrer Monsieur Lecocq. Cependant, les élus minoritaires étant déjà représentés dans les délégués SICTOM (SYCLUM) cela n'est pas possible pour intégrer Monsieur Medimegh.
 - Monsieur Lecocq indique qu'il démissionnera de ce poste pour laisser sa place à Monsieur Medimegh qui est réellement intéressé.
- 5 - En anticipation de la délibération d'intégration de la commission PLU par Monsieur Lecocq, il est convenu qu'il puisse participer à la prochaine commission PLU sans voix délibérante.
- 6 – La commune ne subventionne pas l'acquisition de vélo électrique.
- 7 – Monsieur le maire explique que la totalité de la surface autorisée a été choisi sur l'ancien mandat sur des terrains déjà constructibles. Les permis d'aménagés ont été déposés sur le mandat précédent dans l'enveloppe autorisée.
Les informations sur les propriétaires sont affichées en mairie lors du dépôt et sur les terrains concernés.

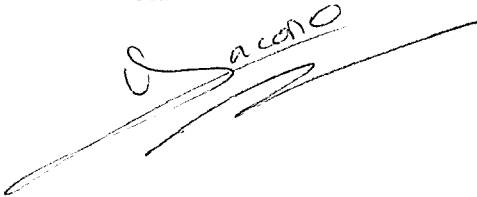
Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- **42.2021** : Signature d'une convention de mise à disposition de l'appartement du 21 rue de l'Hôtel de ville
- **43.2021** : Signature d'un contrat de location pour le garage nommé « BOX 2 » sis Rue d'Aiguenoire
- **44.2021** : Signature d'un bon de commande à la société SOBECA de Tullins dans le cadre du marché de modernisation de l'éclairage public

- **45.2021** : Signature d'une convention de mise à disposition de l'appartement du 21 rue de l'Hôtel de ville
- **46.2021** : Signature d'un contrat de maintenance du réseau et des postes informatiques de la mairie pour l'année 2022 avec la société MOSAIC de Belmont Tramonet
- **47.2021** : Signature d'un contrat de maintenance du réseau et des postes informatiques du groupe scolaire pour l'année 2022 avec la société MOSAIC de Belmont Tramonet
- **48.2021** : Signature du renouvellement du bail du Presbytère
- **01.2022** : Signature d'un bon de commande supplémentaire à la société SOBECA de Tullins dans le cadre du bon de commande n°1 du marché de modernisation de l'éclairage public
- **02.2022** : Signature d'un contrat de prestations de service pour le contrôle périodique des équipements sportifs et des aires collectives de jeux pour enfants avec la société SOLEUS de Vaulx en Velin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21 h 30

Secrétaire de séance,
Céline YACONO



Le Maire,
Christian BERTHOLLIER



